



AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL 1^{RE} ANNÉE

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné, par la directrice générale de la municipalité de Mayo.

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Mayo pour les années 2024, 2025 et 2026 a été déposé au bureau du soussigné au 20 chemin McAlendin, Mayo (Québec) J8L 4J7 le 14 septembre 2023 à 15h.

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'Hôtel de Ville, lesdits rôles;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2024;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 030-97 et ses amendements, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 030-97 sont disponibles à la MRC de Papineau située au : 266 rue Viger, Papineau, Québec, J0V 1R0;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Papineau, à l'attention directrice générale, au 266, rue Viger, Papineauville, Québec, J0V 1R0;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Mayo, Québec, ce 22^e jour du mois de septembre 2023

Lucille Labonté

Directrice générale et greffière-trésorière